

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/863

Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association "Lyon Plongeon Club" pour l'organisation des Championnats de France d'hiver des jeunes aux 1 mètre et 3 mètres, du 13 février au 15 février 2015, à la piscine de Vaise - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat

Direction des Sports

**Rapporteur :** M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 16 MARS 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

---

**PRESIDENT :** M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU :** Mme HAJRI Mina

**PRESENTS :** M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEH, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DÉPÔTS DE POUVOIRS :** M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAIN (pouvoir à M. COULON)

**ABSENTS NON EXCUSES :**

**2015/863 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 2 000 EUROS A L'ASSOCIATION "LYON PLONGEON CLUB" POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE D'HIVER DES JEUNES AUX 1 METRE ET 3 METRES, DU 13 FEVRIER AU 15 FEVRIER 2015, A LA PISCINE DE VAISE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'APPLICATION A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT (DIRECTION DES SPORTS)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association « Lyon Plongeon Club » a organisé à la piscine de Vaise, du vendredi 13 au dimanche 15 février 2015, les championnats de France d'hiver des jeunes aux 1 mètre et 3 mètres.

Cette compétition a réuni des plongeurs régionaux licenciés à la Fédération Française de Natation répartis dans les catégories A-B-C1-C2-D.

Les objectifs de l'association pour cette compétition ont été :

- de proposer une compétition de qualité ;
- de renforcer la place du plongeon dans le paysage sportif lyonnais ;
- d'attirer un plus grand nombre de spectateurs spécialistes ou non de la discipline.

L'organisation de cette manifestation a permis ainsi d'accueillir à Lyon une compétition de plongeon de haut niveau.

L'Association « Lyon Plongeon Club » a formulé une demande de subvention de 2 000 €.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif, je propose de lui allouer une aide financière municipale de 2 000 €.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

**DELIBERE**

1- Une subvention de 2 000 € est allouée à l'Association « Lyon Plongeon Club » pour l'organisation des Championnats de France d'hiver des jeunes aux 1 mètre et 3 mètres, du 13 février au 15 février 2015, à la piscine de Vaise.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Lyon Plongeon Club », est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense en résultant, soit 2 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, ligne de crédit 42013, article 6574, fonction 40, programme SPF 12 « événements sportifs de proximité », opération SPF 121.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT